

N°ARR2023-370	VILLE DE SEVRAN
Département de la Seine-Saint-Denis	ARRÊTÉ DU MAIRE
Arrondissement du Raincy	
Canton de Sevrans	

Service émetteur : Direction de l'Infrastructure

Objet : AUTORISATION DE VOIRIE OPÉRATION CONTACT POLICE NATIONALE / POPULATION

Le Maire de la ville de Sevrans,

Vu les articles L 2521-1 et L 2521-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route et les décrets subséquents,

Vu le Code pénal,

Considérant l'organisation d'une opération de rapprochement police/ population qui aura lieu le jeudi 29 juin 2023 de 10h00 à 18h30, au 5 mail Nobel (devant la banque populaire), il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à éviter les accidents ainsi que toutes les précautions à cet égard,

Arrête,

ARTICLE 1: Les articles suivants sont applicables le jeudi 29 juin 2023 au droit du 5 mail Nobel de 10h00 à 18h30

ARTICLE 2: L'implantation du stand ne devra pas gêner l'activité des commerces.

ARTICLE 3: L'implantation du stand ne devra pas entraver la circulation des piétons.

ARTICLE 4: Les issues d'accès et de secours devront être dégagées et maintenues libre.

ARTICLE 5: Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception, équivaut à une décision implicite de rejet (art.L.411-7 CRPA). Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site Télé-recours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ARTICLE 6: Le présent arrêté sera affiché 48H00 avant tout début d'intervention, dans les rues concernées, par l'entreprise réalisant les travaux.

ARTICLE 7: Ampliation du présent Arrêté en sera adressée à :

* Commissariat de la Police Nationale de Sevrans

* Police Municipale de Sevrans

Fait à Sevrans.

